

## 5.4 Les zones fonctionnelles halieutiques



© Ifremer

**La pêche est au cœur de la politique maritime ambitieuse portée par le Ministère de la mer. À travers elle, nous préserverons ses intérêts tout en l'articulant intelligemment avec les défis de demain, ceux de la planification maritime, de la formation, de la croissance bleue et de la préservation de l'environnement marin. D'autant mieux que le littoral concentre les principales zones de nurseries, maillon essentiel du développement de la ressource halieutique, mais également les enjeux humains, économiques, patrimoniaux et culturels...**

Un espace est considéré comme une zone fonctionnelle halieutique à partir du moment où il est le siège d'au moins une phase du cycle de vie d'une ressource halieutique. Dans le cadre de cette définition générale, on considère comme phase du cycle de vie, la naissance, les phases de croissance et d'alimentation (séparées en croissance juvénile et phase adulte), les migrations et le processus de reproduction.

### Une stratégie de façade soucieuse de la protection des ressources halieutiques

Le Document Stratégique de Façade élaboré par la DIRM SA place la protection halieutique au cœur de ses enjeux. L'enjeu prioritaire de cette stratégie est de concilier les activités nouvelles (énergies marines renouvelables, éolien en mer), le maintien des activités séculaires (pêche, conchyliculture) tout en préservant des zones à fort enjeu de protection du milieu marin dont notamment les ZFH. L'identification de zones d'importance au sein des ZFH permettra de prioriser des secteurs permettant d'établir des zones conservation halieutiques (ZCH). Pour répondre à cet enjeu de protection, le plan d'action du DSF Sud-Atlantique comporte l'action environnementale D01-PC-OE05-AN1 : Renforcer la protection des Zones Fonctionnelles Halieutiques d'importance (ZFHi), notamment par la mise en place de Zones de Conservation Halieutique (ZCH) pilotes sur chaque façade.

### Le dispositif de contrôle

Dans le cadre de la mise en œuvre du régime de contrôle applicable à la Politique Commune de la Pêche (PCP), la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) est chargée de son exécution en déterminant les orientations du

contrôle des pêches au niveau national. À l'échelle de chaque façade, les DIRM sont responsables de la mise en œuvre du régime de contrôle des pêches maritimes, et produisent annuellement un plan inter-régional de contrôle des pêches. La DIRM SA présente au travers de son plan de contrôle des pêches le cadre général, la gouvernance ainsi qu'une évaluation des risques sur certaines pêcheries sensibles. Véritable diagnostic halieutique de la façade, cette revue générale des risques régionaux menée par la DIRM SA identifie les risques majeurs par segments de flotte et les classes par niveau, avec pour objectif l'optimisation de l'effort de contrôle.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite le concours de nombreux services dont les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM), la Préfecture Maritime et le Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR). Elle s'appuie également sur le Centre National de Surveillance des Pêches (CNSP) et ce notamment, pour le contrôle opérationnel des moyens nautiques et aériens des administrations engagées dans une mission de surveillance des pêches maritimes. Validé et adopté par le préfet de Région (après avis du Comité de l'Administration Régionale), le plan régional de contrôle des pêches fixe les orientations générales à l'échelle de la façade Sud-Atlantique, le processus d'animation et le volet opérationnel.

### Mieux connaître la ressource pour assurer et valoriser une pêche durable

Afin d'appréhender le système pêche dans toutes ses composantes et sur l'ensemble des façades, un Système d'Informations Halieutiques (SIH), véritable observatoire national des ressources halieutiques et des usages, a été mis en place au début des années 2000. Il mobilise des compétences

de biologistes, économistes, statisticiens et informaticiens. Pour mener à bien ce projet, l'Ifremer bénéficie d'un important partenariat institutionnel et d'un réseau d'observateurs.

Depuis toujours, les partenariats entre scientifiques et pêcheurs existent. Ils ont été formalisés par la signature, le 28 octobre 2003, d'une charte entre chercheurs, pêcheurs et le ministère chargé de la pêche. Cette charte, véritable "code de bonne conduite" des signataires, s'inscrit dans une perspective de développement durable de la pêche française. Pêcheurs et scientifiques, au côté de l'administration, ont convenus de coordonner leurs actions, en développant des mécanismes de concertation et l'échange d'informations, notamment dans la collecte et l'analyse des données de base se rapportant au suivi des ressources vivantes et des activités halieutiques. ■



### CHIFFRES-CLÉS

- 39 % des stocks halieutiques du Golfe de Gascogne considérés en bon état par l'Ifremer en 2020
- 7 % des stocks halieutiques du Golfe de Gascogne considérés comme reconstituables par l'Ifremer en 2020
- 8 % des stocks halieutiques du Golfe de Gascogne considérés « surpêchés » ou « surpêchés et dégradés » par l'Ifremer en 2020
- 21 % des stocks halieutiques du Golfe de Gascogne considérés comme « effondrés » par l'Ifremer en 2020



## Cartographie descriptive des zones fonctionnelles halieutiques identifiées à partir de la littérature scientifique (1) et à dire d'expert

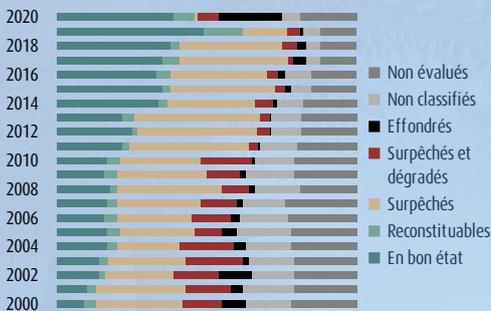
### Nourriceries potentielles

- Pertuis charentais (2) : bar (dont sévère niortaise), crevettes merlan, merlu, rouget barbet, seiche/casseron, sole, tacaud
- Estuaire de la Gironde (2) : Aloses, anchois, anguille, bar, crevettes, griset, hareng, maigre, merlan, rouget barbet, sar, seiche/casseron, tacaud, sole, turbot
- Zone de concentration connue de juvéniles d'esturgeon (4)
- Bassin d'Arcachon (2) : Anguille, bar, barbu, dorade royale, griset, raie brunette, rouget barbet, sar, seiche/casseron, sole
- Crevette (2)
- ▨ Anchois, chinchard (2)
- ▨ Bar (6)
- ▨ Amphihalins : secteur de métamorphose et d'alimentation des jeunes et sub-adultes (8)
- ▨ Zone (3) à densité moyenne de nurseries pour le merlu
- ▨ Zone (3) à faible densité de nurseries pour le merlu
- ▨ Zone de nurserie pour l'esturgeon (9)
- ▨ Sole, cétéau, crevette grise (10)
- ↔ Raie brunette (10)

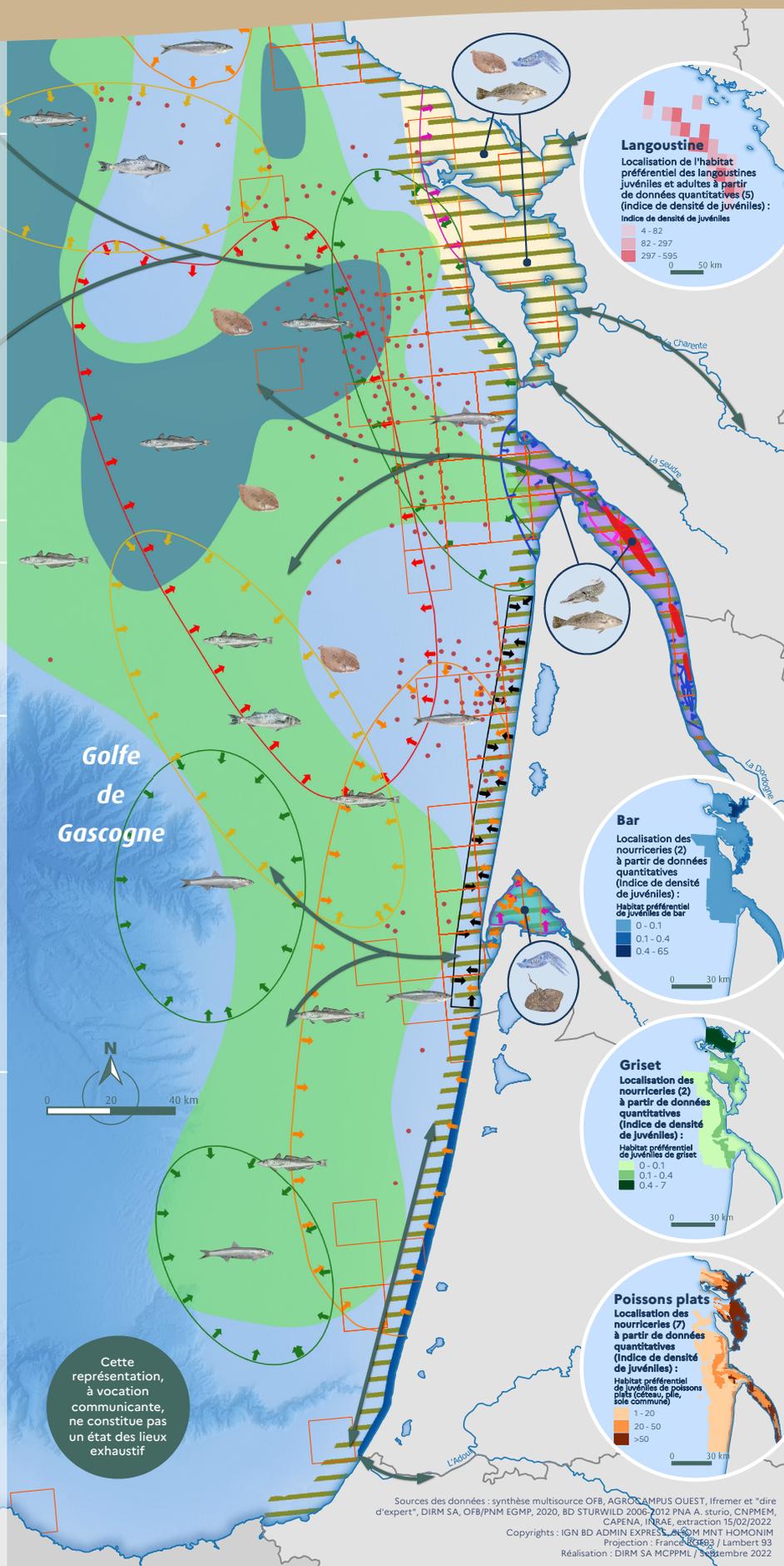
### Frayères potentielles

- ▨ Maigre (2)
- ▨ Bar (6)
- ▨ Anchois (2)
- ▨ Sardine (2)
- ▨ Sole (3)
- ▨ Seiche (2)
- ▨ Raie brunette (2)
- ↔ Axe migratoire amphihalins
- ▨ Observations accidentelles d'esturgeon européen (10x10 km) (12)
- ▨ 2012 - 2022
- ▨ 2006 - 2012
- Lieux des captures d'esturgeons dans le golfe de Gascogne (11)

## Évolution 2000-2020 (%) de l'importance relative des différentes catégories de stocks pour le Golfe de Gascogne (source : IFREMER)



(1) Sources bibliographiques :  
 - (2) REGIMBART Amélie, GUITTON Jérôme, LE PAPE Olivier. 2017. Inventaire des zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux sous souveraineté française. Rapport d'étude. Les publications du pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST n°46. Indice de densité : nombre d'individus par ha, densité relative corrélée à la capturabilité des engins de pêche dans le cadre de l'étude.  
 - (3) Office Français de la Biodiversité/Parc naturel marin de l'estuaire de Gironde et de la mer des Pertuis, 2020  
 - Secteur de métamorphose et d'alimentation des amphihalins, axe de migration OFB. 05/2017 à dire d'expert IRSTEA et CREEA  
 - (4) Zone de concentration connue de juvénile d'Esturgeon : IRSTEA - Brosse, L. 2003  
 - (5) L'abondance de juvéniles de langoustine est exprimée en nombre d'individus par km² et observée lors de la campagne halieutique de l'Ifremer utilisant un engin de pêche "trainant de fond" : LANGOLF (2006-2009). Données utilisées dans le cadre d'une étude visant à l'identification de zones de moindres contraintes pour l'exploitation de granulats marns (étude confiée par le Ministère chargé de l'écologie).  
 - (6) Dambrine, C., Woillez, M., Huret, M., & De Pontual, H. (2021). Characterising Essential Fish Habitat using spatio-temporal analysis of fishery data: A case study of the European seabass spawning areas. Fisheries Oceanography. <https://doi.org/10.1111/fog.12527>  
 - (7) Trimoureaux, E., Archambault, B., Brind'Amour, A., Lepage, M., Guittou, J., Le Pape, O. (2013). A quantitative estimate of the function of soft-bottom sheltered coastal areas as essential flatfish nursery habitat. Estuar. Coast. Shelf Sci. 133, 193-205. Indice de densité : nombre d'individus par ha, densité relative corrélée à la capturabilité des engins de pêche dans le cadre de l'étude.  
 - (8) UMS Patrimoine Naturel (PATRINAT). PNM Pertuis Gironde  
 - (9) Dessin de la mission d'étude Pertuis / gironde - avril/mai 2011  
 - (10) Guerauld D., Dorel D., Desauvay Y. (1996). Cartographie des nurseries littorales de poissons du Golfe de Gascogne. Ifremer, laboratoire d'écologie halieutique, Nantes  
 - (11) Fréquence et distribution des captures d'esturgeons dans le Golfe de Gascogne par Robert Letaconnoux (1961)  
 - (12) Les données d'occurrences d'esturgeons européens *Acipenser sturio* au cours de la période 2006-2021 sont présentées sous forme de mailles.  
 Ces données correspondent à des observations accidentelles qui ont été rassemblées dans le cadre du PNA en faveur de la restauration de l'esturgeon européen (Ministère de l'écologie du développement durable des transports et du logement 2011) par trois organismes (CNPMM, CAPENA et INRAE). Les observations ont été réalisées par des pêcheurs professionnels, des pêcheurs amateurs mais aussi par tous citoyens qui croisent un esturgeon européen dans son activité (e.g. échouage). Contrat R&D MOMIE OFB/INRAE, 2022"



Cette représentation, à vocation communicante, ne constitue pas un état des lieux exhaustif

Sources des données : synthèse multisource OFB, AGROCAMPUS OUEST, Ifremer et "dire d'expert", DIRM SA, OFB/PNM EGMP, 2020, BD STURWILD 2006-2012 PNA A. sturio, CNPMM, CAPENA, INRAE, extraction 15/02/2022  
 Copyrights : IGN BD ADMIN EXPRESS, ANOM MNT HOMONIMI  
 Projection : France 2011 / Lambert 93  
 Réalisation : DIRM SA MCPMPL / 30 septembre 2022